

## **Quand une décision est prise et annoncée, que reste-t-il à négocier ?**

Grignon 2000 ne participera pas au groupe de travail confié à Gilles Trystram, directeur d'Agroparistech, par M. le Ministre Julien Denormandie.

Même si l'intention du directeur - par intérim - de l'École d'élaborer un consensus avec l'acquéreur désigné est louable, il est trop tard (ou trop tôt) pour la concertation. Nous ne pouvons accepter cette méthode qui consiste à élaborer le cahier des charges une fois le processus compétitif terminé et donc le pouvoir de décision transféré à l'acquéreur.

Pendant 5 ans, nous avons construit méthodiquement notre projet de centre international, unique au monde, qui est de créer un espace de dialogue entre les grandes familles professionnelles de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement. Nous l'avons présenté à maintes reprises au Ministère de l'Agriculture et plaidé pour convaincre. Le projet existe. Il rassemble de nombreux acteurs de ces filières et s'appuie sur des partenaires financiers et des professionnels crédibles. Grignon 2026 prouve qu'il est possible de rénover puis d'entretenir ce domaine national sans démantèlement.

Nous ne voulons pas cautionner le choix actuel de l'État qui, pour d'obscures raisons, fait abstraction des besoins exprimés par de nombreux professionnels des secteurs concernés et par les élus locaux et qui bénit une opération d'urbanisation. **Grignon n'est pas un dortoir !**

Le 10 septembre dernier, Altarea faisait état dans Les Échos d'un partenariat avec AgroParisTech. Que penser de cette annonce à la cantonade ?

- Est-ce le produit d'un groupe de travail fantôme dont les conclusions sont tirées d'avance ?
- L'État souhaite-t-il racheter à Altarea une partie du site pour conserver la vocation agronomique de ce domaine, comme certains acteurs l'ont laissé entendre ? Va-t-on reproduire la farce de l'Imprimerie Nationale ?

Mais, surtout, si le projet peut être modifié dans les deux ou trois mois qui suivent l'attribution, pourquoi avoir organisé cette consultation ? Quel est l'intérêt du processus compétitif ?

### **L'ambition de ce groupe de travail ne pourra être à la hauteur de l'enjeu.**

Les activités sur le site doivent se compléter et se renforcer pour former un tout cohérent et dégager les ressources nécessaires à l'entretien et à la valorisation de ce patrimoine matériel et immatériel fruit de deux siècles de tradition agronomique. Seule une entité garante de l'intérêt général, et maîtrisant le foncier, pourra conduire un projet utile et viable.

Nous invitons donc toutes les parties : les institutions académiques, la communauté étudiante, les alumni et les associations partenaires, à ne pas participer à ce groupe. Les collectivités locales et Grignon 2000 et d'autres associations ont déjà décliné l'invitation.

La promesse de vente n'est pas signée, l'État peut encore « lever le stylo » et annuler cette procédure (le règlement lui en laisse la faculté). Un autre futur est possible à Grignon et nous serons ravis de contribuer à l'élaborer avec les parties concernées dans le respect de l'unité du domaine et pour lui donner un futur réellement utile et digne de son passé.

### **Le Conseil d'Administration de Grignon 2000.**